



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 28 août 2026
Nombre de conseillers présents : 33	
Nombre de suffrages exprimés : dont : 39 dont 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Villeneuve-les-Cerfs (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Serge BOUCHER, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Claude DENIER
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir Denis BEAUVAIS
Stéphane HOUSSIER a donné pouvoir à Laëtitia POUZADOUX
Philippe ROUGERON a donné pouvoir à Alain FEYDEL
Laurence WANGWAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Christophe CLEMENTE, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Frédéric VAUTRELLE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_153 : Modification du tableau des effectifs

Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire du 30 juin 2026,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre :

- La nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne les suppressions des emplois d'origines, et les créations des emplois correspondants aux grades d'avancements.
- La suppression d'un poste non pourvu suite une augmentation du temps de travail
- La suppression de postes non pourvus suite à des recrutements sur d'autres grades
- La suppression d'un poste suite à l'arrêt de l'enseignement d'une spécialité au sein de l'école de musique Plaine Limagne.

Le président propose à l'assemblée

- La suppression des postes suivants :
 - un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non-complet (20/35^e)
 - un emploi d'adjoint technique à temps complet
 - un emploi d'adjoint d'animation à temps complet
 - un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non-complet (2/20^e)
- La suppression des postes suite à avancement de grade :
 - un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe à temps complet
 - un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet (24/35^e)
 - un emploi d'animateur principal de 2^e classe à temps complet
- La création des postes dans le cadre de l'avancement de grade :
 - un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 1^e classe à temps complet
 - un emploi d'animateur principal de 1^e classe à temps complet

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2026

Filière technique :

- Grade : adjoint technique principal de 2^e classe :
 - Ancien effectif : 2
 - Nouvel effectif : 1
- Grade : adjoint technique
 - Ancien effectif : 8
 - Nouvel effectif : 7

Filière culturelle :

- Grade : assistant d'enseignement artistique
 - Ancien effectif : 12
 - Nouvel effectif : 11

Filière animation :

- Grade : adjoint d'animation principal 2^e classe
 - Ancien effectif : 7
 - Nouvel effectif : 6

- Grade : adjoint d'animation principal 1^e classe
 - o Ancien effectif : 1
 - o Nouvel effectif : 2
- Grade : adjoint d'animation
 - o Ancien effectif : 37
 - o Nouvel effectif : 35
- Grade : animateur principal 2^e classe :
 - o Ancien effectif : 1
 - o Nouvel effectif : 0
- Grade : animateur principal 1^e classe :
 - o Ancien effectif : 0
 - o Nouvel effectif : 1

Le tableau des effectifs à jour est joint en annexe.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

La modification du tableau des effectifs ainsi proposée est adoptée à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Article 3 :

Le président ou son représentant est autorisé à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 11 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Frédéric VAUTRELLE

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement